

Caractéristiques des différents contrats et de la suppléance au secteur des jeunes (Aide mémoire)

Type de contrat	Caractéristiques	Description
Suppléance de + de 20 jours (6-7.03 D)	<i>Le suppléant peut s'absenter 3 jours et moins pendant le cumul du 20 jours sans pour effet d'interrompre l'accumulation</i>	<p>Ce n'est pas un contrat même si la rémunération se réajuste après le cumul du 20 jours. <u>Aucune signature de contrat à cette étape.</u></p> <p>Après le 20 jours, les tâches complémentaires et la présence aux journées pédagogiques peuvent être requises en raison de la rémunération ajustée au taux du contrat.</p> <p>Cependant, le contrat peut être déclenché à la première journée <u>DU TROISIÈME MOIS</u> d'absence de l'enseignante ou de l'enseignant remplacé sans effet rétroactif. (voir 5-1.11 <i>Entente nationale</i>)</p>
Contrat à la leçon		<p>Poste résiduel qui n'appartient à personne et qui ne dépasse pas 33 1/3 % d'une année scolaire.</p> <p>Pas de tâche complémentaire à faire, pas de présence aux journées pédagogiques sauf si requis par la direction et rémunéré en supplément. Ce contrat peut donner droit à des jours de congé maladie, mais pas à l'assurance-salaire et il donne droit à certains congés spéciaux (voir 5-14.06 <i>Entente nationale</i>).</p>
Contrat à temps partiel	<i>(Ces contrats sont octroyés si 2 mois prévisibles d'absence ou après 2 mois consécutifs de remplacement sans effet rétroactif. Le cumul du 2 mois peut être interrompu si la suppléante ou le suppléant occasionnel s'absente plus de trois jours.)</i>	<p>Contrat qui est en remplacement de quelqu'un peu importe le %.</p> <p>Ce contrat donne droit à une banque de congé maladie établie selon le pourcentage de contrat et aux congés spéciaux (5-14.00 <i>Entente nationale et Entente locale</i>).</p> <p>Il donne droit également aux assurances collectives (<i>formulaire à remplir au CSS.</i>)</p>
Contrat à 100% temps partiel		<p>Contrat qui est en remplacement de quelqu'un (le poste appartient à une enseignante ou un enseignant absent pour diverses raisons : congé sans solde, invalidité, prêt de personnel, etc.)</p> <p>Ce contrat donne droit à une banque de congé maladie établie selon le pourcentage de contrat et aux congés spéciaux (5-14.00 <i>Entente nationale et Entente locale</i>).</p> <p>Il donne droit également aux assurances collectives (<i>formulaire à remplir au CSS.</i>)</p>
Contrat à 100% temps plein		<p>Contrat octroyé lorsque le poste n'est pas en remplacement.</p> <p>Ce contrat peut mener à la permanence si occupé pendant deux ans à temps complet et octroyé une troisième année. (voir 5-3.08 de la <i>C. nationale</i>).</p> <p>Mêmes avantages que les enseignantes et enseignants permanents.</p>

N.B. Ce tableau n'est pas exhaustif. Consultez la brochure des droits des enseignantes et enseignants à statut précaire en visitant www.sedlj.ca, onglet « Autres / Précarité ».